

Communiqué du Maire, Michel LEBouc

Magnanville, le 7 février 2024

Maison d'arrêt et SDRIF-E : le maire interpelle la présidente de région

Fin janvier, j'ai été destinataire d'un courrier envoyé par la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie Pécresse, à l'attention du Préfet de Région. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur environnemental (SDRIF-E), madame la Présidente le prie de lui indiquer officiellement le lieu d'implantation finalement retenu par l'État pour son projet de construction d'un centre pénitentiaire.

Un SDRIF-E qui localise la possibilité de construction d'une maison d'arrêt

Dans son Schéma directeur environnemental, la Région a positionné une pastille indiquant un « secteur d'urbanisation préférentielle » compatible avec la construction d'un centre pénitentiaire sur l'hypothèse 1 de l'État, au plus proche des habitations, du lycée Léopold Sédar Senghor, et du gymnase Marie-Amélie Le Fur.

C'est une pastille qui existait déjà dans l'avant-projet et dont nous avons demandé la suppression lors de notre contribution. Nous avons également demandé le strict respect de la zéro artificialisation des terres agricoles sans aucune dérogation, y compris pour les projets portés par l'État. Aucune de ces deux contributions n'a été prise en compte.

Une enquête publique dans le cadre du SDRIF-E uniquement

Une enquête publique est ouverte du 1er février au 16 mars 2024, pour permettre « à tous les Franciliens de s'exprimer sur le document qui façonnera l'Île-de-France à l'horizon 2040 ».

Attention, ce n'est pas une enquête publique sur le projet de maison d'arrêt, comme certains le laissent entendre. Cette enquête ne concerne que l'élaboration du SDRIF-E.

Pour autant, j'invite tous les Magnanvillois qui le souhaitent, à apporter leur contribution dans le cadre de cette enquête publique car elle est un nouveau moyen d'exprimer son opposition au projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville. Si le SDRIF-E était validé dans sa version actuelle, il serait compatible avec le projet de l'État.

Celles et ceux qui souhaitent contribuer peuvent se rendre sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/sdrif-e/deposer-son-observation>

Dans mon courrier de réponse, j'ai à nouveau indiqué à Valérie Pécresse, mon opposition au projet de construction d'une maison d'arrêt sur le territoire de Magnanville. J'ai, à nouveau, indiqué les arguments qui justifient cette opposition, et que nous martelons depuis des mois. J'ai également rappelé notre contribution à l'avant-projet de SDRIF-E que nous lui avons fait parvenir en mai 2023 et qui va dans ce même sens.